



Bordeaux, le 28 novembre 2017



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE

**Pôle des Relations et
Des Ressources Humaines**

**Direction
des Personnels Enseignants**

Le Recteur de la région académique Nouvelle Aquitaine,
Recteur de l'Académie de Bordeaux,
Chancelier des Universités d'Aquitaine

à

Objet : Droit d'option – PsyEN EDA

Réf : Art 33 du décret n° 2017-120 du 1^{er} février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Education nationale
Note ministérielle n°2017-042 du 28 février 2017 fixant les modalités de mise en place du corps des psychologues de l'Education nationale au titre de l'année 2017

Affaire suivie par :
Audray CHOLLIER

Tél :
05.57.57.38.35

Télécopie
05.57.57.35.13

Mel
audray.chollier@ac-bordeaux.fr

5, Rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81 499
33060 Bordeaux Cedex

Suite à la création d'un corps unique de Psychologues de l'Education nationale, vous avez eu à vous prononcer pour la rentrée 2017 sur une intégration ou un détachement d'une durée de 5 ans dans ce nouveau corps. N'ayant pas répondu aux services de la DSDEN avant le 30 juin 2017, vous avez été placé(e) en détachement d'office pour une durée d'un an.

La note ministérielle n°2017-042 du 28 février 2017 prévoit que les PSY-EN EDA qui ne se sont prononcé(e)s pour aucune option à la rentrée 2017 soient de nouveau interrogé(e)s pour la rentrée 2018 sur leur choix : intégration, détachement pour une durée de 5 ans ou réintégration dans le corps de professeur des écoles.

J'attire votre attention sur le fait qu'une réintégration dans le corps des professeurs des écoles implique que vous n'exercerez plus les fonctions de Psychologue de l'Education nationale et que le poste que vous occupez actuellement sera offert au mouvement intra-académique des Psychologues de l'Education nationale.

Vous trouverez en pièce jointe le document de positionnement à retourner par courrier à l'adresse suivante :

**DPE PSY-EN
5, rue Joseph de Carayon Latour – CS 81499 – 33060 BORDEAUX Cedex**

Pour le mercredi 20 décembre 2017, délai de rigueur

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire général
Pour le Secrétaire général et p.a.
La Secrétaire générale adjointe
Déléguée aux relations et ressources humaines
Claude GAUDY